

## Alerte!

### Principaux axes de réflexions du collectif :

- Regards critiques sur les instances de réflexions propres à nos lieux de travail : analyse de la pratique, réflexion clinique etc.
- Les outils pour donner la parole aux personnes accueillies dans les services et institutions.
- Partenaires et membres du réseau : mutualisation des connaissances et débats (organismes de tutelle, planning familial, CMP, etc.).
- Echanges autour des pratiques professionnelles et réflexion sur l'accompagnement soignant et social.
- Analyse des politiques sociales qui régissent le secteur médico-social, pour une compréhension globale du fonctionnement du secteur.
- Comparaison des politiques associatives du secteur médico-social : quels impacts sur les pratiques ?
- Médico-social et psychiatrie : quelles fondements théoriques pour les pratiques, quelles évolutions politiques dans les deux secteurs ?
- Réappropriation des lois de 2002-2 (notamment « bonnes pratiques » de l'ANESM , « évaluation externe »...) qui rénovent l'action sociale et médico-sociale et de 2005 : comment ces lois peuvent-elles servir nos pratiques ?
- Défense et appropriation des conventions collectives 51 et 66.
- Défense de la formation continue à travers une veille professionnelle (colloques, formations...).
- Comment continuer à créer dans nos institutions face aux logiques managériales ou budgétaires ?

### Plusieurs idées de thèmes pour l'année 2014 :

Situations de handicap psychique ou mental et sexualité : où en est le partenariat local ?

Les lieux d' « hébergement » des personnes en situation de handicap : un entre-soi ?  
Des règlements intérieurs qui peuvent entraver les droits fondamentaux ?

Les pratiques en « milieu ouvert » (SAMSAH, SAVS...) : quelles différences avec les pratiques en foyer d'hébergement ? Qu'est-ce qui légitime ces différences ?

L'évolution du vocabulaire des différents secteurs, quels enjeux derrière les mots ?

Quelles modalités d'application du Conseil de la Vie Sociale (CVS) dans nos établissements ou service ? Dans quels buts ?

Comment peut-on et/ou doit-on sortir de la dichotomie personnes accompagnées - professionnel-l-es qui tend à réduire la prise en considération de la parole des « usager-e-s » ?

Modalités des évaluations des établissements médico-sociaux : Quels sont les organismes existants ? Comment procèdent-ils ?

Quelle coordination avec nos partenaires et notre réseau (psychologues, infirmier-res psy, ESAT, résidences sociales...) dans les pratiques quotidiennes ? Quelles revendications de leur part ?

Travail avec les mandataires judiciaires tutelles / curatelles : quelles différences entre les mesures judiciaires ? Quelle place pour les personnes concernées ?

...

La liste n'est pas exhaustive et toute rencontre ouvrira à des pistes de réflexion !